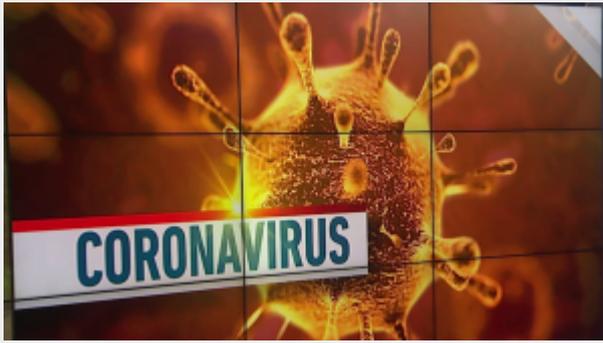


Portugal et Covid : la justice confirme que seuls 152 décès sont dus au Covid et non 17 000



[Source : medias-presse.info]

Par Francesca de Villasmundo

Une récente décision de justice portugaise est passée inaperçue, si ce n'est occultée par les mass médias. Pourtant elle bouleverse la narration officielle sur la mortalité covidienne.

Selon une décision du tribunal de Lisbonne, seulement 0,9% des « cas vérifiés » sont morts de covid, soit 152, et non 17 000 comme le prétend le gouvernement. « La décision a prouvé que le gouvernement a falsifié les statistiques sur les décès dus au covid-19 » écrit *GreatGameIndia*, le média qui révèle l'affaire et publie le jugement.

« À la suite d'une pétition citoyenne, explique l'article, un tribunal de Lisbonne a été contraint de fournir des données vérifiées sur la mortalité covid-19.

Selon la décision (lire l'intégralité du jugement [ici](#)), le nombre de décès vérifiés dus au covid-19 de janvier 2020 à avril 2021 n'est que de 152, et non d'environ 17 000 comme le prétendent les ministères.

Tous les « autres » sont décédés pour diverses raisons, bien que leur test PCR soit positif.

Les données proviennent du Sistema de Informação dos Certificados de Óbito (Système d'information sur les certificats de décès – SICO), le seul système de ce type au Portugal.

La référence à 152 certificats de décès délivrés « sous la supervision du ministère de la Justice » est fallacieuse, car tous les certificats de décès sont délivrés sous les auspices du ministère de la Justice, étant la seule institution qui les délivre. »

Ce n'est pas la première fois que la justice portugaise condamne la gestion et les mesures prises par le gouvernement du pays :

« L'année dernière, rappelle *GreatGameIndia*, une cour d'appel portugaise a statué que les tests PCR ne sont pas fiables et qu'il est illégal de mettre en quarantaine des personnes uniquement sur la base d'un test PCR. Le tribunal a déclaré que la fiabilité du test dépend du nombre de cycles utilisés et de la charge virale présente. Citant Rita Jaafar et l'Oxford Academy, le tribunal concluait que ''si quelqu'un est testé par PCR comme positif lorsqu'un seuil de 35 cycles ou plus est utilisé (comme c'est la règle dans la plupart des laboratoires en Europe et aux États-Unis), la probabilité que cette personne soit infectée est inférieure à 3%, et la probabilité que ledit résultat est un faux positif est de 97%' ' ».